



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2014

Délibération n° 2014-04-28- 091

OBJET : ADHESION A L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES (ORIE)

EXPOSE DES MOTIFS :

Crée en 1986 à l'initiative du Préfet de la région Île-de-France et du Président de la Chambre des Promoteurs Constructeurs, cette association loi 1901 regroupe l'ensemble des acteurs du marché de l'immobilier, d'entreprise francilien, partenaires professionnels (aménageurs, promoteurs, investisseurs, experts, conseils en immobilier d'entreprise, utilisateurs) et publics (État et collectivités territoriales). L'ORIE a gagné en notoriété et compte aujourd'hui environ 115 adhérents. L'ORIE compte ainsi comme adhérents issus des collectivités territoriales le Conseil régional d'Ile de France, le Conseil Général du Val de Marne et plusieurs communautés d'agglomération comme Plaine Commune et Est Ensemble.

Il a pour rôle essentiel de permettre une connaissance commune du marché de l'immobilier francilien

Ses missions premières sont :

- L'observation et l'analyse de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise en Île-de-France ;
- La réalisation des études ou recherches jugées nécessaires ;
- Le maintien d'une concertation permanente entre administration et professionnels ;

Les réalisations :

- Publications régulières : note de conjoncture semestrielle de la situation du marché, analyses comparatives avec les grandes places internationales.
- Etudes approfondies autour de la problématique centrale du devenir du parc d'immobilier d'entreprise

Le fonctionnement de l'ORIE est participatif, de ce fait l'ORIE est un organe privilégié de la concertation entre les pouvoirs publics et les professionnels

Adhérer à l'ORIE permet de :

- Participer aux groupes de travail et de réflexion de l'observatoire ;

- Etre destinataire de l'ensemble des publications de l'observatoire : études, notes de conjoncture, newsletters ;
- Avoir un accès privilégié aux bases de données de l'observatoire : parc d'immobilier d'entreprise, rythme de construction ;

Ces missions de veille et d'observation correspondent aux problématiques et aux enjeux de programmation d'immobilier qui seront portés par la Communauté d'agglomération Seine Amont dans le cadre de sa compétence développement économique.

Aussi il est proposé de devenir MEMBRE CORRESPONDANT de l'ORIE dont le coût d'adhésion est de 1.200 € pour l'année 2014.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,


Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire du 12 Décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville
Considérant que pour répondre aux enjeux de programmation d'immobilier d'entreprises il est indispensable d'avoir une bonne connaissance du marché de l'immobilier francilien,

APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :

Article 1er : d'adhérer à l'observatoire régional de l'immobilier d'entreprises (ORIE) en tant que membre correspondant dont le coût d'adhésion est de 1.200 € pour l'année 2014

Article 2 : Dit que les dépenses prévues à cet effet sont inscrites au budget

Fait et délibéré à Ivry-sur-Seine, le 28 avril 2014


Pierre Gosnat
Président de la communauté d'agglomération
Seine-Amont

